



# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

## Extrait condensé du règlement de chasse (RIC) pour la campagne 2023-2024

Approuvé en AG du 12/5/2023, validé par la FDCl, conforme à l'arrêté préfectoral 12 juin 2023)

### Date de la saison 2023/2024 :

**Ouverture de la chasse : Dimanche 10 septembre, 7 heures**

**Fermeture de la chasse : Dimanche 14 janvier 2024 au soir** (sauf renard et sanglier)

**Horaire de la journée :** Hormis le matin de l'ouverture,

- Matin : 1 heure avant le lever du soleil à Grenoble,
- Soir : 1 heure après le coucher du soleil à Grenoble

**Jours de chasse :** Petit gibier du 10/09/2023 au 14/01/2024 : Tous les jours , **sauf vendredi**

**LA CHASSE EST FERMÉE TOUS LES VENDREDIS dans l'Isère (Y COMPRIS LES JOURS FÉRIÉS)**

**ATTENTION : Tout chasseur doit se reporter aux conditions spécifiques de chasse détaillées par l'arrêté préfectoral 2023-06. Il est consultable sur le site de l'ACCA .**

### Particularités pour les différents gibiers :

**Faisan:** lâchers de 10 pièces la veille des jours suivants :

- 10/09 (dimanche)
- 23/09 (samedi)
- 7/10 (samedi)
- 21/10 (samedi)

**Faisans, Perdrix, Lapins :** fermeture le 14 janvier 2024

**Bécasse :** Sont prohibés: •La chasse de la Bécasse à la passée; •La chasse en temps de neige

Carnet de prélèvement obligatoire. ° Le prélèvement maximum autorisé est de 30 bécasses par chasseur pour toute la saison, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et de 3 par jour jusqu'au 14 janvier 2024

Carnet à retourner à la fédération avant le 30 juin 2024

**Lièvre :** chasse du 1/10/2023 au 26/11/2023 – dimanche seulement

1 lièvre par chasseur pour la saison- L'animal tué doit être déclaré au Président sous 48 heures

(Si un tableau de 4 lièvres est atteint, fermeture anticipée de la chasse)

**Chevreuil :** La chasse au chevreuil est pratiquée uniquement en battue par équipe munie d'un bracelet. Pas de chasse individuelle. Chasse autorisée par temps de neige avec chien. Le tir à balle est obligatoire.

La mâchoire inférieure du faon sera à remettre immédiatement et parfaitement nettoyée au Président.

Attribution 2023 : **Herbeys** : 9 bracelets ( 6 adultes, 3 jeunes) - **Indivis** : 1 bracelet adulte

**Sanglier :** Jours de chasse : Les dimanches, lundi de l'ouverture, mardis, jeudis, samedis Jour fériés sauf si vendredi

- La date de clôture minimum autorisée est fixée par arrêté préfectoral au **31 janvier 2024**
- Tir individuel autorisé. Utilisation du registre de battue à partir de 3 chasseurs.
- Chasse autorisée par temps de neige avec chien. Tir à balle obligatoire
- Si nécessaire en cas de dégâts le président sollicitera la FDCl pour obtenir une prolongation sur Février 2024.

**Renard :** du 10/9/2023 au 31/01/2024 pas de conditions spécifiques, autorisée par temps de neige (Tir interdit dans la réserve de Chasse)

du 1<sup>er</sup> février au 29/02/2024 : Chasse en battue organisée sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse.

**Cartes à la journée :** A partir du 7 octobre **sauf jour d'ouverture du lièvre**

- **La carte « invité »** Elle est à payer par le sociétaire invitant. Son montant est fixé à **10 €**, à raison de deux cartes annuelles par chasseur et par an. Accompagnement obligatoire de l'invité –

- **La carte temporaire journalière :** Elle permet à un chasseur hors ACCA de chasser à la journée, son montant est fixé à **20€**.

Elles sont délivrées uniquement à la discrétion du Président et du bureau qui en fixe le nombre et la période.

S'adresser au Président M. Mure ou au trésorier JL Boujard pour l'obtention des cartes.

**Tableau de chasse individuel :** Le tableau de prélèvement joint à votre carte de chasse ACCA doit être retourné **au président** ou au **secrétaire** avant fin février 2024 (même si il est vierge)..



# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

## Règles de sécurité :

En action de chasse le port d'une tenue fluorescente orange est obligatoire ( battue ou individuel, la casquette ne suffit pas)  
Respecter les distances par rapport aux routes et habitations. Il est interdit de tirer en direction des maisons, routes, chemins forestiers et de randonnées.

Il est interdit de se poster sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans une bande de 5 m longeant le bord de ces voies.

Interdiction de tirer en direction ou à une distance à vue de moins de 50 mètres de tout animal d'élevage

Identifier avec certitude le gibier et s'assurer que le tir est sans danger - Il est interdit de tirer au jugé, dans les haies, buisson et sous-bois

Décharger les armes lors de franchissements d'obstacles ou de rassemblements (pour le transport en véhicule, armes déchargées et sous étuis)

Respecter les récoltes et les clôtures

**Garde chasse :** En l'absence de titulaire, faire remonter au Président toute anomalie constatée

## Informations de sécurité particulières pour la chasse en battue -chevreuil et Sanglier

### Article 1383 du code civil:

- « On est responsable du dommage que l'on cause par son propre fait, par sa négligence ou par son imprudence (tireur) mais encore de celui qui est causé par des personnes dont on doit répondre (responsable de battue). »

-Tenue rigoureuse et obligatoire des registres de battues par les chefs de battues.

- Les consignes de sécurité élémentaires devront être rappelées à haute voix avant toute chasse collective.

(activer l'application **Protect Hunt** pour les chefs de battues)

-Signaler la zone chassée par la pose des panneaux « chasse en cour » retirer les en fin de battue.

-Appliquer les consignes de sécurité obligatoires données oralement avant chaque battue

-Port d'un gilet fluo obligatoire pour les traqueurs ou postés (la casquette ne suffit pas)

-Tirs fichants impératif et à courte distance - Respecter la règle de l'angle de tir de 30° par rapport à vos voisins.

-Plusieurs équipes ne peuvent exercer sur une même zone et les zones ne doivent pas se chevaucher

-Tout chasseur posté devra avoir connaissance de la position de ses voisins

-Ne jamais quitter son poste pendant la traque . Tir dans la traque interdit. Pour vérifier un tir, attendre la fin de traque.

-L'arme doit être déchargée pour aller au poste . Dès le signal de fin de battue tout tir devient strictement interdit, l'arme est déchargée immédiatement, elle est rangée en étui dès l'arrivée aux voitures

-Le chef de battue peut renvoyer une personne indisciplinée ou dangereuse.

### **Présentation des chevreuils ou sangliers abattus** (FDCI informée par le Président)

Herbeys : Marc Mure à Liche Petit tel. 06 95 42 79 50 . Heures : entre 12h et 18h

Indivis :lieu, devant le local de la DDE à Belmont

Heures : matin, entre 12h et 14h-soir entre 17h et 18h

### **Chefs de battues saison 2023/2024**

Jean louis Boujard, Franck Bruno, Pierre Mattioni, Marc et Nicolas Mure, Stéphane Vincent

Nécessité de mettre en œuvre protcte Hunt pour durée sur zone de battue

### **Règlement AICA Vaulnaveys Indivis** : Se reporter au règlement du Président Stéphane VINCENT

Chasse du Cerf selon calendrier de l'AICA

Participation ouverte à tous les membres de l'ACCA en accord avec les chefs de battues

Rappel : Le parking à Pragard est limité à 3 voitures

Le règlement intérieur et de chasse (RIC) dans sa version intégrale approuvé par la FDCI est consultable sur le site internet de l'ACCA dans votre espace adhérent ([www.accadianedherbeys.com](http://www.accadianedherbeys.com) ; mot de passe: 4seigneurs).

Il vous sera également adressé par Email avant l'ouverture de la saison de chasse.

« Soyez sport » et bonne chasse à tous.

Le Président Marc MURE